



La Gazette des Sudistes

Lyon le 12-11- 2021

INFOS PRIME ANNUELLE 2021

Suite à l'arrêté du 18 octobre 2021, nous savons que le calcul de la prime 2021 se fera avec la note attribuée en 2020 qui sera majorée de 0,25 point minimum.

SUD HEH a demandé à la direction :

« Madame La Directrice,

A la lecture de l'arrêté du 18 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 24 mars 1967 relatif aux conditions d'attribution de primes de service aux personnels de certains établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, nous savons désormais que le calcul de la prime 2021 se fera avec la note attribuée en 2020 « à laquelle est appliqué un taux de progression annuelle supérieure ou égale à 0,25, défini par l'autorité investie du pouvoir de nomination ».

La section Sud santé sociaux du GHC vous demande, en raison de deux années de Covid, de l'investissement de l'ensemble des équipes et de la situation très compliquée actuellement dans notre établissement, d'accorder à l'ensemble des agents éligibles à cette prime un taux de progression : +1 point. En vous remerciant de votre attention »

PRIME 2021: + 1 Points pour TOUS!



INFOS Ségur et revalorisations salariales

Avancements de grades en novembre

Nouvelles grilles appliquées en décembre avec effet rétroactif au 1/10. N'hésitez pas à nous joindre pour plus d'informations.

Catégorie B en voie d'extinctions : SUD a engagé de nombreuses actions pour contrer cette injustice !

Convocations avec les supérieurs hiérarchiques

Les agents ont le droit d'être accompagnés par un représentant syndical lorsqu'ils sont convoqués par leur N+2 et N+3.

Pour rappel : L'accompagnement syndical individuel fait partie des missions des syndicats. En effet, l'objet du syndicat, que l'on trouve à l'article L2131-1 du code du travail est ainsi défini : « Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts. »



